

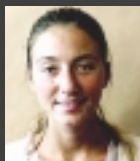
Systèmes d'information

Technologie XBRL: une réelle opportunité pour Bâle II

ALORS QUE LE TEXTE DÉFINITIF du Comité de Bâle est attendu pour la fin du premier semestre 2004, les établissements bancaires ont commencé à affiner leur stratégie en termes de composition de leurs portefeuilles et de leur dispositif de *risk management* dans le but d'optimiser leur consommation en fonds propres. A ce titre, XBRL (pour *eXtensive Business Reporting Language*) apparaît comme une piste sérieuse pour les aider à respecter les dispositions de la réforme de Bâle, en termes de système d'information à mettre en place et de structures de données. Toutefois, d'autres problématiques spécifiques restent encore à traiter et en particulier les banques sont aujourd'hui confrontées à un problème de datamanagement.



JIMMY A. ZOU
Manager
PricewaterhouseCoopers



MARIE-JEANNE DEVERDUN
Superviseur
PricewaterhouseCoopers

ACCORDS DE BÂLE II: ÉTAT DES LIEUX

Le texte définitif des Accords de Bâle II est attendu pour le premier semestre 2004. Les ultimes *consultative paper* ont été publiés à la fin du mois de janvier 2004. Tous les grands établissements financiers après avoir « subi » les désormais célèbres QIS (questionnaires d'impact du Comité de Bâle) ont pu affiner leurs stratégies en termes d'options à adopter pour optimiser leur consommation de fonds propres (politique de crédit, *credit risk mitigation*...).

Si les études menées par les banques furent multiples et les ressources allouées variables, toutes

XBRL est un langage électronique standard adapté au monde du reporting financier. Son utilisation permettrait de simplifier et homogénéiser l'élaboration des reportings consolidés à fournir dans le cadre de Bâle II.

ont convergé vers un constat similaire : le bénéfice potentiel à attendre de la réforme se jouerait sur la capacité des établissements bancaires à mettre en place un système d'information intégré, robuste et fiable. On arrive alors à une problématique de *datamanagement*.

Il est important de noter que les mots « historisation », « piste d'audit », « cohérence comptable », « évolutivité », représentent aujourd'hui encore autant de chantiers d'envergure dans les établissements bancaires où le reporting consolidé des risques de crédit a longtemps été négligé. Il est aussi vrai que les banques ont pu faire face à une demande croissante de reportings consolidés dans le paysage économique mouvementé de ces dernières années au moyen d'outils de bureautique simples et d'équipes d'analystes importantes. Toutefois, la réforme de Bâle va clairement dans le sens de la mise en place d'un véritable système d'information de consolidation des risques intégré aux processus opérationnels de la banque, ce qui suppose souvent une rénovation en profondeur des dispositifs existants.

XBRL, UN NOUVEAU LANGAGE ÉLECTRONIQUE

Il apparaît aujourd'hui que l'utilisation d'une technologie comme XBRL pourrait permettre de faciliter la mise en place d'une telle ar-

chitecture fonctionnelle de consolidation des risques, ceci au travers d'une norme standard et unique d'échange d'informations, des outils de gestion middle ou back-offices aux outils reportings en passant par des outils de collecte de données *end user computing* légers pour des entités plus mineures ou des volumes d'opérations moins significatifs.

XBRL résulte d'une initiative lancée en 1998 par des experts comptables américains et développée avec le support de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants). Elle regroupe aujourd'hui de nombreuses organisations publiques et privées, y compris des régulateurs bancaires, dans de nombreux pays : États-Unis, Japon, Allemagne, Grande-Bretagne, Singapour, Pays-Bas notamment. La France a été plutôt discrète jusqu'à ce jour sur ces initiatives.

XBRL est tout d'abord un langage électronique standard adapté au monde du reporting financier. Sa force, au-delà du fait qu'il soit libre de droits et développé par une organisation à but non lucratif, est d'être à la fois adaptable à tous les environnements techniques (Unix, Linux, Mainframe) et basé sur des technologies internet souples et largement répandues.

Pour un établissement bancaire souhaitant implémenter cette

norme d'échange de fichiers au sein de son système d'information et de consolidation des risques, la problématique XBRL est donc essentiellement fonctionnelle.

DÉVELOPPER UNE TAXONOMIE PROPRE À BÂLE II

Elle consiste en l'utilisation et l'adaptation (extension) de taxonomies¹ couvrant une problématique et un scope spécifiques : IFRS, Bâle II, ou plus largement risques de crédit, capital économique...

Des taxonomies ont été créées ces dernières années au sein de l'industrie et commencent à être utilisées aujourd'hui pour le reporting financier (US GAAP, Germany Statutory Accounts, etc.). D'autres comme la taxonomie Bâle II ou IFRS sont en cours de finalisation, comme d'ailleurs les textes de référence qu'elles ont vocation à représenter.

Concernant Bâle II, un groupe de travail a été créé il y a plus d'un an, regroupant des établissements bancaires, des régulateurs, des cabinets de conseil, et des éditeurs de solutions informatiques. La finalité de ce groupe de travail est de créer la taxonomie standard Bâle II, commune à tous les établissements bancaires soumis aux exigences de la réforme, quelle que soit l'option choisie. Cette taxonomie consiste en un ensemble de données élémentaires regroupées selon une structure définie avec, pour chacune de ces données, différentes informations (définition, référence au texte, règle de calcul, format).

L'intention affichée par ce groupe de travail est de développer une taxonomie standard qui puisse couvrir au moins 80 % des besoins d'un établissement financier, sachant que tout établissement peut présenter des spécificités en termes de besoins de reportings plus détaillés

que les strictes exigences des Piliers 2 et 3 de Bâle II : par exemple, une forte spécialisation sur un secteur demandant un suivi selon une segmentation plus fine que les segments Bâle II.

SIMPLICITÉ DE MISE EN ŒUVRE

Une banque ayant décidé de mettre en place la taxonomie Bâle II - XBRL pour répondre à ses besoins en termes de reportings financiers devra, soit utiliser dans son dispositif de consolidation des outils compatibles avec XBRL (c'est le cas aujourd'hui de la plupart des outils du marché), soit transformer ces données en format XBRL, une opération relativement simple à partir de n'importe quelle type de source électronique. La banque devra par la suite s'approprier la taxonomie existante et l'enrichir de ses exigences de reporting supplémentaires.

Cette étape étant réalisée, il lui suffira de « mapper » ses sources de données (systèmes de gestion, feuilles Excel, bases de données bureautiques, bases de données intermédiaires, applications middle of-

fices...) avec ce « meta-datamodel », ainsi que ces reportings finaux.

La taxonomie complétée pourra également être fournie directement au régulateur qui pourra l'exploiter sous forme de reporting divers après avoir, lui aussi, fait « mapper » cette taxonomie avec ses propres outils de reportings.

XBRL POUR AIDER À LA MISE EN PLACE DES ACCORDS DE BÂLE II

Les avantages de XBRL pour un établissement bancaire seront multiples. Il disposera tout d'abord d'une taxonomie Bâle II, à laquelle auront contribué des régulateurs ainsi que de nombreux établisse-

ments confrontés à des problématiques similaires, ce qui constitue un gage de sécurité dans un environnement complexe. Le second avantage d'une taxonomie standard est de servir de point de référence pour toutes les interfaces intermédiaires d'un système d'information interne, qu'il s'agisse d'outils de gestion ou de consolidation, d'entités de tête ou de filiales, locales ou étrangères. Un tel langage offre enfin la possibilité de gérer facilement les évolutions de la réforme, fonctionnalité utile dans un environnement de régulation bancaire sans cesse plus sophistiqué.

L'avantage pour un régulateur est de pouvoir bénéficier d'une information structurée de façon identique sur l'ensemble des établissements qu'il supervise. Il pourra en outre bénéficier d'une piste d'audit, de la possibilité d'élaborer des reportings multiples selon différents axes, et également de construire de nouveaux états de reportings sans demander un nouveau format de transmission de données. ■

¹ La taxonomie et parfois taxinomie, est l'étude théorique de la classification, de ses bases, de ses principes, des méthodes et des règles.